

2007/8575 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT COMMUNICATION ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'INSTITUT BIOFORCE DEVELOPPEMENT (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 novembre 2007 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«Dans le cadre de sa saison artistique 2007/2008, l'Orchestre national de Lyon a souhaité s'associer avec l'Institut Bioforce Développement à l'occasion d'un concert, le jeudi 10 janvier 2008, sous la direction de Louis LANGREE avec la violoncelliste lyonnaise Anne GASTINEL.

A l'image de l'Institut Bioforce qui met en valeur la formation des acteurs humanitaires pour leur permettre d'être plus efficaces au service de tous, chaque musicien de l'Orchestre national de Lyon met au service des œuvres son talent, sa technique, son énergie pour aboutir à la création commune : le concert, moment d'excellence et d'émotion où tous les publics peuvent se rejoindre.

Les valeurs communes de l'Orchestre National de Lyon et de Bioforce peuvent ainsi se conjuguer le temps d'une soirée.

Le partenariat est formalisé dans la convention jointe au rapport.

Partenaire	Nature du partenariat	Apport partenaire du	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Institut Bioforce Développement	Parrainage Communication	Valorisation à hauteur de 18 600€ TTC	Mise à disposition de 700 places Valorisation à hauteur de 13 600 € TTC

Vu ladite convention ;

Où l'avis de sa Commission Culturelle ;

**DELIBERE**

1. La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon/ONL et l'Institut Bioforce Développement relative au concert du 10 janvier 2008 est approuvée suivant le tableau ci-dessus.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3. Les recettes correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2008 de l'Orchestre national de Lyon, ligne de crédit 21797, Produits exceptionnels divers, article 7788.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

P. BEGHAIN